



N° 98  
14 novembre 2001  
Bimensuel

## Le Courrier du DFJ: Education à la citoyenneté

Le journal interne du Département de la formation et de la jeunesse, qui fait partie intégrante de *la Gazette*, vous est livré dans ce numéro. A l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, il présente un dossier consacré à l'éducation à la citoyenneté.



CEMACAV - ERIC DE ROZE

### Dans ce numéro



#### AUTREMENT DIT...

Le Château, un géant qui s'effrite 2



#### ACTUEL

Cornelis Neet, nouveau chef de service des forêts, de la faune et de la nature. 3



#### EMPLOI

18 postes vacants 8



#### VIOLON D'INGRES

Eric Perrette, sa petite reine et son bloc 10



#### CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine 11



#### MEMENTO

Musée des Beaux-Arts: Louise Breslau 12

## Salaires, conditions de travail et formation: la santé requinquée

A fin de répondre à la pénurie qui règne actuellement au sein du monde soignant, le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser neuf catégories de professions soignantes qui bénéficieront, dès janvier 2002, d'une reclassification de trois classes salariales en moyenne, pour un montant de 8,9 millions à charge de l'Etat. Parallèlement à cette décision, le Conseil d'Etat met à l'étude la nécessité de prendre des mesures complémentaires concernant les conditions de travail du personnel soignant (crèches, horaires, stages). Le Grand Conseil s'apprête quant à lui à se prononcer sur la ratification de la convention intercantonale qui marquera la naissance de la nouvelle haute école spécialisée de la santé et du social (HES-S2). **Pages 4 à 7**

### Atelier Espace emploi

#### Comment professionnaliser son parcours professionnel?

Thèmes: Explorer le marché de l'emploi  
Elaborer un projet professionnel  
Connaître les outils d'information  
Rendre attrayant son dossier de candidature  
Etre à l'aise lors d'un entretien

Les conseillers/ères RH du secteur Bilan, recrutement, mobilité (BRM) ainsi que les documentalistes du Centre d'information professionnelle (CIP) unissent leurs compétences au service des vôtres les lundi

**26 novembre 2001, 3-10-17 décembre 2001**

de 12h00 à 14h00 (12h15 début atelier) au CIP), rue de la Borde 3d à Lausanne. La plate-forme est ouverte exclusivement aux collaborateurs/trices de l'Administration Cantonale Vaudoise.

Une totale confidentialité est assurée

**A vendre:** cause double emploi, salle à manger en rotin (couleur cognac) comprenant une table à rallonges, 4 chaises rembourrées, 1 buffet 2 tiroirs/2 portes, prix à discuter. Une armoire à 2 portes coulissantes, cédée 100 francs, 1 rocking-chair Pfister, 50 francs, 1 armoire à chaussures, 25 francs. Tél. 078/6496844 ou le soir au 021/729 66 94.

**A donner:** en raison de l'allergie de l'un de nos enfants, Alix, petite chatte noire d'un an et demi très sociable et joueuse, contre bons soins (si possible à famille avec jardin). Philippe Anhorn 079/212 83 89.

**Vacances:** croisière aux Caraïbes sur voilier privé de 15 mètres avec équipage, 2 cabines doubles privées, tout confort. 680 francs par personne et par semaine + caisse de bord. Renseignements et contact: caraibes2001@caraimail.com ou fax 00 871 76 18 45 416.

### Concert

**La Société Chorale de l'Orient  
et l'Harmonie Municipale d'Orbe**

donneront un concert en l'Eglise d'Orbe le  
**dimanche 18 novembre, à 17h00**  
Entrée libre, collecte à la sortie

### Rectificatif

Dans le n°97 de La Gazette, une information erronée s'est glissée dans l'article sur le transfert de l'ordinateur central de l'Etat. Au sujet des répercussions de l'opération sur les emplois au centre de calcul à Lausanne, on lisait: «sur 40 postes environ, une dizaine de départs volontaires ont été enregistrés et non repourvus». En réalité, les postes vacants ont été repourvus par la société Bedag, les responsables locaux signalant même une légère augmentation de l'effectif.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

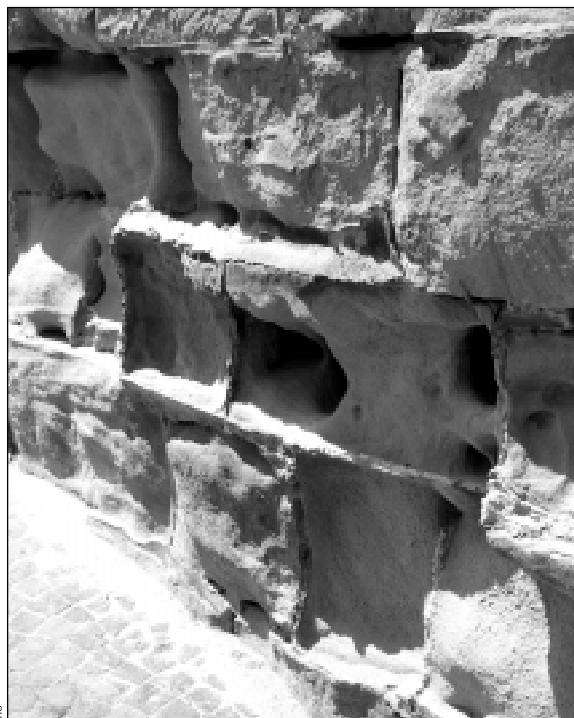
Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)

# Un géant aux pieds d'argile

**L**e Château. Ce bon vieux château qui surplombe Lausanne et dont les Vaudois ne citent le nom qu'avec l'émphase dont on userait pour parler d'un membre distingué de la famille; et bien cet éminent monument du patrimoine historique et politique du canton tremble sur ses fondements. A croire que le sol se dérobe sous ses pieds. Laminées, érodées, polies, ravinées, creusées, parcourues de rigoles, les majestueuses pierres qui assurent les fondations du château cèdent piteusement devant les assauts du vent, de la pluie et de la pollution réunies et déversent sur le trottoir les larmes de leur dépit. Passants et amateurs de vieilles pierres peuvent d'ailleurs en ramasser à pleine mains. Du sable, aussi fin que celui d'une plage des Caraïbes, mais dont la teinte chère aux citoyens-soldats, un vert-de-gris aussi réglementaire que terne, donne un indice sur l'origine des outrages: la molasse, un grès tendre, facile à tailler, disponible en abondance dans la région et qui a été largement utilisée dans la construction de Lausanne mais aussi de nombreuses autres villes du Plateau suisse. Et toutes de souffrir des mêmes maux: l'usure



*Rigoles et douces arabesques sculptées par l'érosion donnent aux murs du château un faux air de lit de rivière.*

inexorable du temps et du climat qui telle une lèpre moderne ronge consciencieusement les bâtiments historiques. Ainsi s'effrite notre fier château qui n'avait pas besoin de ce méchant coup de vieux, accablé qu'il est aujourd'hui par une tourmente politique (statut des fonctionnaire, EVM, endettement,...) qui le bouscule jusqu'aux tréfonds de lui-même. Au vu des finances chancelantes du canton, il

ne devrait d'ailleurs pas entendre tinter de sitôt les derniers indispensables à une cure de jouvence dont «la nécessité pourtant est reconnue de tous», précise Eric Teyssiere, conservateur cantonal. Et de rassurer tous ceux qui travaillent entre ses murs: les 3 mètres d'épaisseur de ses bases garantissent encore à l'édifice une très très longue vie. Le danger, s'il existe, réside plutôt dans le risque de se prendre une tuile sur la tête. — AG

## Quel profession choisir?

### Portes ouvertes à Lausanne

L'Ecole technique et l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) organise à l'attention des jeunes et leur parents une journée portes ouvertes

**samedi 24 novembre, de 9h à 17h**

L'occasion de discuter avec les apprentis présents et de découvrir les formations professionnelles offertes par l'ETML: informaticien (CFC en 3 ans, en 4 ans pour les autres filières), polymécanicien, automatique, électronicien, menuisier, ébéniste et mécanicien d'automobiles. Formation supérieure de technicien ET (diplôme en 2 ans) en: construction mécanique, mécanique productique, informatique industrielle et télécommunication. ETML, Sébillon 12, 2e étage, 1004 Lausanne.

*Renseignements: 021/316 77 06.*

## Personnel pénitentiaire: assermentation et signature d'un accord

**L**e Conseil d'Etat vient de passer un accord avec les collaborateurs du domaine pénitentiaire, accord qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi sur le personnel, dont débat actuellement le Grand Conseil. Il porte sur la situation générale du personnel pénitentiaire, qu'il améliore progressivement. Il a été signé par l'Association vaudoise des agents pénitentiaires (AVAP) et le conseiller d'Etat Claude Ruey, vendredi 2 novembre, lors de l'assermentation des nouveaux surveillant(e)s diplômé(e)s qui s'est déroulée au Palais de justice de l'Hermitage.

Un premier accord passé en janvier 2000 entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), dont fait partie l'AVAP, au sujet du nouveau statut du personnel, réservait des négociations sectorielles notamment pour les collaborateurs des établissements pénitentiaires, dans la mesure où cette catégorie de personnel ne peut se voir reconnaître le droit à la grève. L'accord signé avec l'AVAP mentionne que le personnel pénitentiaire ne peut recourir à la grève ou au débrayage et que les conflits collectifs de travail sont réglés par la négociation, voire la médiation ou l'arbitrage

dans les cas extrêmes. De son côté, le Conseil d'Etat reconnaît la mission difficile des surveillants et accepte d'améliorer progressivement leurs conditions de travail par l'octroi d'une prime temporaire pour inconvénients de service (dans l'attente de la reclassification des fonctions). La formation généralisée à la self défense, la supervision (appui psychologique), ainsi que l'instauration de mesures permettant de protéger la personnalité des agents pénitentiaires, complètent le dispositif. Cet accord entrera en force le jour de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le personnel, au sort de laquelle il est lié. — com

## Cornelis Neet, nouveau chef du service forêts-faune-nature

**L**e Conservateur de la faune Cornelis Neet a été nommé chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) par le Conseil d'Etat. Sa parfaite connaissance de ce service, ses compétences dans les domaines administratifs et politiques, ainsi que ses talents de négociateur correspondent au profil attendu d'un chef de service. Ayant occupé ce poste ad interim depuis le mois de mai dernier, il entrera en fonction le 1er décembre prochain.

Né en 1960, Cornelis Neet est titulaire d'une licence en Sciences de l'Université de Neuchâtel, d'un doctorat ès Sciences de l'Université de Lausanne ainsi que d'un certificat postgrade en politique de l'environnement



(IDHEAP). Conservateur de la faune du canton de Vaud depuis 1990, il est également chargé de cours à l'Université de Lausanne. Le défi qui l'attend aujourd'hui et dont l'a chargé Jean-Claude Mermoud, chef du département de l'environnement et de la sécurité: mettre en

place la nouvelle organisation du Service des forêts, de la faune et de la nature qui visera à une collaboration plus intense et plus homogène entre ses différentes structures (forêts, pêche, faune) et ses quelque cent collaborateurs éparpillés aux quatre coins du canton.

Si Cornelis Neet aime à se balader dans le Jura à ses heures libres, il garde néanmoins le contact avec le grand air dans le cadre de son activité puisqu'il rencontre nombre de collaborateurs et d'interlocuteurs sur le terrain. Et pour tous ceux que titille l'idée de savoir comment se prononce son nom, ne cherchez pas à l'angliciser (niit) mais soyez clairs et nets sur l'articulation du «e» à la façon de chez nous.

## Changement de terrain

**I**l y a un ton syndical. Combatif, coloré, imagé. La principale fonction du syndicat étant de défendre les intérêts matériels de ses membres face à l'employeur, son discours en sert pas à énoncer des vérités, mais à obtenir des concessions. Et pour obtenir des concessions, rien ne vaut un bon rapport de forces. C'est un but qui peut justifier, en stratégie syndicale, les procès d'intentions, les manifs, les menaces de grève, la grève elle-même. Le projet de nouvelle loi sur le personnel, tel qu'il sort des délibérations du Grand Conseil, porte l'empreinte d'une longue série d'épreuves de force entre les syndicats de la fonction publique et le gouvernement. Même si le Grand Conseil s'est écarté ici ou là de l'accord négocié entre le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires, la plupart des améliorations et des garanties voulues par les représentants du personnel ont été maintenues.

**M**ais l'histoire ne se termine pas là. Le peuple vaudois doit encore se prononcer. Une fois, obligatoirement, pour dire s'il approuve la suppression de la nomination des fonctionnaires dans la constitution cantonale. Et une deuxième fois, si le référendum annoncé contre la nouvelle loi est effectivement lancé. Le terrain sur lequel se dérouleront les débats référendaires ne sera plus les champs clos des rapports internes à l'Etat. Ce sera la population du canton. Les citoyens compareront leur propre statut à celui du personnel de l'Etat. Ils constateront que la nouvelle loi garantit des conditions de salaires et de vacances très convenables, une Caisse de pensions généreuse, et une sécurité de l'emploi qui reste supérieure à celle du secteur privé.

**L**e ton syndical tendait à dépeindre le fonctionnaire comme une victime en butte aux manoeuvres retorses d'un gouvernement ne songeant qu'à réduire les salaires, «péjorer» les conditions de travail, précariser l'emploi. Devant le peuple, ce langage risque de sonner faux. La combativité syndicale, sur ce terrain-là, pourrait aussi être perçue comme pleurnicherie d'enfants gâtés. Et la plupart des collaborateurs de l'Etat, qui aiment leur travail sans se sentir constamment méprisés ou persécutés, ne s'y reconnaîtraient pas.

Laurent Rebeaud



## SOS infirmières

«On a fourni un gros travail de fond qui est en train de porter ses fruits puisque tout le monde tire aujourd'hui à la même corde, de la direction des soins infirmiers en passant par les écoles de formation professionnelle, les établissements de santé, les associations et les politiques», explique Hélène Brisochi Levi, directrice des soins infirmiers au CHUV. Mais que d'énergie déployée pour réunir une telle conjonction de forces. Voici près de 5 ans qu'elle y travaille en compagnie notamment d'Anne-Marie Maillefer (SFP), de Josiane Antille (SSP), d'Emmanuel Masson (HC) et des directions d'établissements. Il a d'abord fallu écouter le personnel soignant, enregistrer ses doléances, comprendre ses besoins et analyser ses conditions de travail. Sans oublier d'être attentif aux exigences des principaux intéressés, les patients. Après l'écoute, il a fallu réunir la documentation et les chiffres afin de donner une information crédible aux politiques sur la crise que traverse le monde de la santé. Des politiques qui ont finalement pris la décision de réagir. Il était temps car, au vu des tendances avancées par Emmanuel Masson, chef de l'Office du personnel des Hospices cantonaux, le mal-être des infirmières est criant. Si la pénurie du personnel soignant est un phénomène d'ampleur mondiale, le canton de Vaud s'en est toujours tiré jusqu'ici en faisant appel à des infirmières du Canada (un bureau de recrutement y travaille pour le CHUV), de France et de Belgique. «On ne trouve pas assez d'infirmières suisses donc on complète les effectifs avec du personnel étranger pour lequel nous est alloué un quota de permis», explique Emmanuel Masson. Depuis 2 ans toutefois, le CHUV doit déployer beaucoup plus d'efforts pour attirer les infirmières françaises dont l'horaire hebdomadaire va passer à 35 heures ainsi que les Belges ou les Canadiennes que leurs pays respectifs cherchent à garder. Autre problème: le taux de rotation relativement élevé des infirmières étrangères – la majorité des Canadiennes ne reste pas plus de 18 mois – et des intérimaires qui complexifie le fonctionnement des services: c'est en effet le personnel stable qui doit régulièrement intégrer les nouveaux venus, les former et assumer les horaires ingrats et les difficultés que l'on ne peut raisonnablement leur infliger d'emblée. – AG

## Revalorisation des métiers de la santé

*Les salaires de 9 types de professions soignantes vont être reclassés vers le haut. Le DSAS étudie par ailleurs des améliorations des conditions de travail pour faire face à la pénurie.*

Le Conseil d'Etat a adopté de nouvelles classes salariales pour les fonctions soignantes diplômées. Il considère que la revalorisation des professions soignantes est l'un des éléments clés pour répondre à la pénurie actuelle dans ce domaine. Depuis de nombreuses années, les fonctions soignantes diplômées sont colloquées dans des classes inférieures à bien des professions présentant des similitudes en termes de formation, de responsabilités et de contraintes. Dès janvier 2002, une reclassification de trois classes salariales en moyenne touchera neuf catégories de professions soignantes (voir encadré). La charge pour l'Etat se montera à 8,9 millions de francs. Plus de 4500 soignants bénéficieront ainsi d'une augmentation salariale,

qu'ils exercent leur métier dans les établissements hospitaliers, dans les soins à domicile ou encore dans les établissements médico-sociaux.

Le Conseil d'Etat a également pris des mesures en

faveur d'une amélioration des conditions salariales du personnel soignant et socio-hôtelier dans les EMS, pour l'année 2001 et pour un montant de 37 millions. Ces mesures comprennent le paiement intégral du 13e salaire, d'une annuité au minimum, ainsi que l'alignement sur les normes minimales de l'AVDEMS.

### Travail de nuit

La seconde mesure d'amélioration des conditions de travail du personnel soignant dépend de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat si celle-ci est acceptée: il s'agit entre autres de la compensation du travail de nuit de 20h à 6h au lieu de 23h à 6h et d'une semaine de vacances supplémentaire à partir du 1er janvier 2003.

### Crèches et stages

Si ces mesures peuvent être considérées comme un acte important de valorisation des professions soignantes, il est clair que seule une amélioration des conditions de travail sur un plan plus général permettra d'avoir un impact important sur la durée d'activité des professionnels dans ce secteur, de favoriser le retour à l'emploi de personnes ayant momentanément arrêté leur activité professionnelle pour des raisons familiales et d'attirer davantage de jeunes.

### Les bénéficiaires

Neuf catégories professionnelles veront leur classification salariale augmentée:

- Infirmier/ère
- Sage-femme
- Technicien/ne en salle d'opération
- Ergothérapeute
- Physiothérapeute
- Laborantin/ine médical/e
- Diététicien/ne
- Technicien/ne en radiologie médicale
- Enseignant/e dans les écoles des professions de la santé

Image de la profession sur le plan des conditions de travail (chez les infirmières)

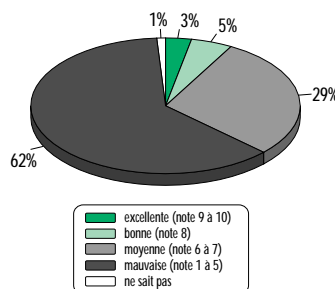
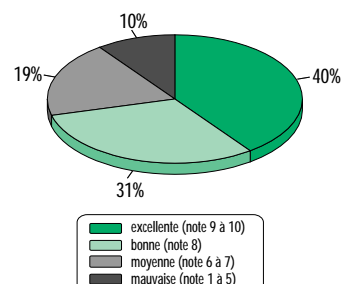


Image de la profession sur le plan du métier en lui-même (chez les infirmières)



C'est la raison pour laquelle le Département de la santé et de l'action sociale va étudier des mesures complémentaires de revalorisation des professions soignantes, en étroite collaboration avec les établissements sanitaires, les réseaux de soins et les centres de formation. Dès le 1er janvier de l'année 2002, trois mesures feront l'objet d'une recherche approfondie. Il s'agit de la question du renforcement des structures de garde des enfants du personnel soignant, de la réinsertion des professionnels de la santé qui n'exercent plus (par exemple: bilans de compétence, stages pratiques de réinsertion) et de l'encouragement à la formation de base dans les professions de santé (bourses, fonds,...).

### Sondage

Afin de mieux cerner les moyens de lutter contre la pénurie de personnel infirmier, le Département de la santé et de l'action sociale a commandité un sondage au printemps 2001. Son objectif principal était de déterminer à quelles conditions les personnes qui ont renoncé à l'exercice de la profession infirmière seraient prêtes à réintégrer la profession. Les résultats obtenus en interrogeant plus de 300 infirmières domiciliées dans le canton (voir encadré) montrent que les mesures prises par le Conseil d'Etat rejoignent leurs attentes.

Anouk Farine

## Le pouls de la profession

Une enquête téléphonique a été réalisée par l'Institut MIS Trend auprès de 327 infirmières de moins de 55 ans: 211 ex-infirmières (dont 166 ont cessé toute activité professionnelle et 45 sont professionnellement actives dans un autre domaine) et 116 infirmières actives dans le domaine de la santé (groupe témoin).

Le sondage montre que 72% des ex-infirmières auraient envie de reprendre une activité dans le domaine de la santé à certaines conditions. Ce pourcentage s'élève à 84% chez les ex-infirmières de moins de 40 ans.

**Dans quel secteur?** Chez les ex-infirmières qui souhaiteraient reprendre une activité dans le domaine de la santé, le secteur généraliste des hôpitaux (26%) et les soins à domicile (23%) sont les domaines les plus souvent envisagés. Le domaine de formation et les expériences précédentes sont les principales motivations de ces choix.

**Avec quel taux d'activité?** 93% des ex-infirmières qui souhaiteraient reprendre une activité dans le domaine de la santé aimeraient travailler à temps partiel. Le fait d'avoir des enfants influence fortement ce choix.

**Selon quel horaire?** Toujours dans le même groupe, 80% des ex-infirmières aimeraient avoir des horaires déterminés. L'horaire scolaire est le plus convoité (24%), suivi de l'horaire du matin seul (21%). Encore une fois, le fait d'avoir des enfants influence fortement ces choix.

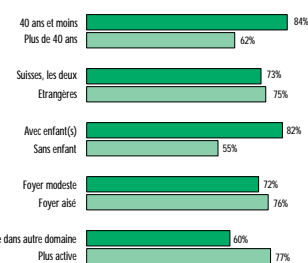
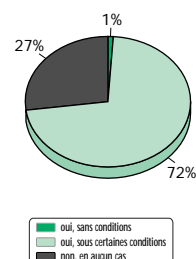
**A quelle échéance?** 79% aimeraient retravailler dans un délai maximum de 2 ans. L'âge (plus de 40 ans) influence fortement le fait de vouloir retravailler dans un délai aussi court que possible (jusqu'à 6 mois).

**Avec ou sans formation complémentaire?** 75% pensent avoir besoin d'un complément de formation, une simple remise à niveau pour 46% et une formation complémentaire pour 29%. Le besoin en formation est davantage ressenti chez les plus de 40 ans.

**L'image négative des conditions de travail.** 16% des infirmières en activité ont envie de cesser de travailler dans le domaine de la santé, essentiellement parce que le métier est trop lourd, trop difficile physiquement et moralement. Sur l'ensemble de l'échantillon (infirmières et ex-infirmières confondues), 62% mettent une mauvaise note aux conditions de travail, 29% une note moyenne, 5% une bonne note et 3% une note excellente. – AF

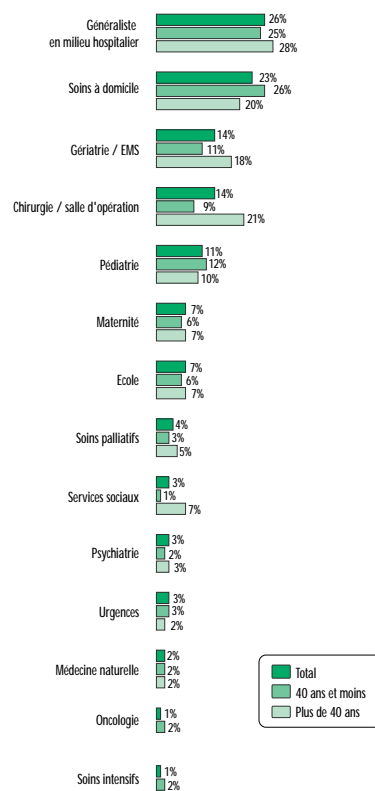
### Auriez-vous envie de prendre/reprendre une activité dans le domaine de la santé?

(Base: 211 ex-infirmières nées après 1046 dans le canton de Vaud)



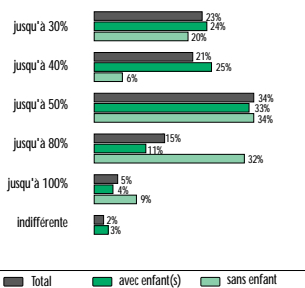
### Secteurs convoités en cas de reprise d'une activité dans le domaine de la santé

(Base: 155 ex-infirmières étant éventuellement prêtes à reprendre une activité dans la santé)



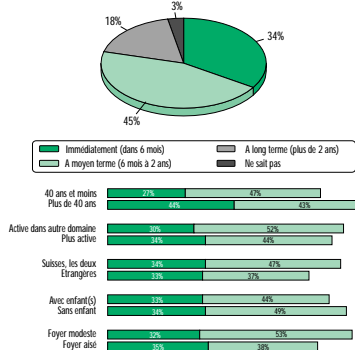
### Taux d'activité désiré

(Base: 155 ex-infirmières étant éventuellement prêtes à reprendre une activité dans la santé)



### Echéance d'une éventuelle reprise

(Base: 155 ex-infirmières éventuellement prêtes à reprendre une activité dans le domaine de la santé)



# Revaloriser les métiers de la santé grâce à une formation universitaire ouverte dès 2002

*La vocation, c'est bien sûr important, tout comme les qualités de cœur, mais cela ne suffit pas. Des compétences toujours plus pointues, des responsabilités et une charge de travail qui s'accumulent, autant de paramètres qui ont conduit à la naissance de la Haute école spécialisée du domaine de la santé et du social (HES-S2). Véritable université romande éclatée en 18 sites de formation qui accueillera sa première volée en automne 2002.*

## Etudier au gré de la Romandie

Infirmier, physiothérapeute, sage-femme, ergothérapeute, technicien en radiologie médicale, assistant social, éducateur spécialisé et animateur socioculturel: avec huit filières HES-S2 sur dix, dont les écoles sont toutes situées à Lausanne à l'exception d'une à Pompaples, le canton de Vaud est celui qui offre la plus large palette de choix aux étudiants romands. Seuls ceux désireux d'entreprendre des études de psychomotriciens ou de diététiciens devront obligatoirement se rendre à Genève. Autant de filières ouvertes à tous les porteurs d'une maturité ou d'un diplôme.

### Aux étudiants de bouger

Mais pourquoi pas aller voir ailleurs en Suisse romande et y faire tout ou partie de son cursus afin de bénéficier de la spécificité d'établissements neuchâtelois ou fribourgeois par exemple? Mobilité rendue possible grâce au plan d'étude cadre commun que dispenseront les 18 sites de formation et qui permettra aux étudiants d'acquérir pour chaque cours suivi (module) des crédits qu'ils pourront ensuite faire valider auprès d'une école ou d'une autre afin d'y poursuivre leurs études. Une fois leur diplôme en poche, après avoir accompli une formation d'une durée de 4 ans (la formation en travail social s'articule sur 3 ans et est précédée par une année d'expérience pratique), les heureux titulaires HES-S2 verront non seulement les frontières cantonales s'ouvrir devant eux mais aussi celle du monde puisque leur titre bénéficie d'une reconnaissance internationale. – AG

Informations : [www.hes-s2.ch](http://www.hes-s2.ch)

«**J**e suis extrêmement contente car nous entreprenons aujourd'hui une véritable stratégie multifactorielles qui, j'en suis sûre, déploiera des effets durables dans la revalorisation des professions de la santé», s'exclame Anne-Marie Maillefer, chargée de mission pour les formations santé-social au service de la formation professionnelle (SFP). Infirmière, elle a longtemps dirigé l'école en soins infirmiers et sages-femmes de Chantepierre, à Lausanne, et réalise pleinement la nécessité de donner aux professions de la santé et du social les moyens de dépasser une situation de crise qui, selon elle, dure depuis plus de 30 ans. A l'époque déjà, l'on parlait de pénurie en matière d'infirmières par exemple.

Pénurie endémique que la Suisse à longtemps comblée en faisant appel à des infirmières étrangères (voir encadré en p.4) mais qu'aujourd'hui elle peine à attirer, l'Europe et le continent américain ayant sensiblement amélioré les conditions de leur personnel soignant afin de l'inciter à rester au pays. En augmentant les salaires dès janvier 2002 et en planchant sur des projets d'amélioration des conditions de travail (horaires, garde d'enfants,...), le canton de Vaud démontre qu'il a compris les besoins du personnel soignant. La



Anne-Marie Maillefer se félicite d'une reconnaissance qui passe non seulement par une hausse des salaires mais aussi par une revalorisation de la formation grâce à l'HES.

Suisse romande, en inaugurant la nouvelle Haute école spécialisée domaine santé-social (HES-S2), démontre de son côté qu'elle a compris la nécessité de revaloriser la formation professionnelle.

### Pas seulement une question de salaire

Infirmière, sage-femme, ergothérapeute, assistante sociale ou technicienne en radiologie médicale, autant de professions que l'on a tendance à féminiser parce que justement les femmes y représentent 90% des effectifs. Après une percée masculine il y a une vingtaine d'années, leur représentation stagne depuis à 10% (pas un seul garçon ne s'est jamais glissé parmi les futures sages-femmes). Et qui dit profession féminine dit salaire à la traîne. Et qui dit infirmière ou assistante sociale, imagine une vocation

complée par le besoin tout féminin de prodiguer des soins et de l'affection, bref une vocation qui ne se pique pas de chipoter sur le revenu ou sur les conditions de travail.

«Lorsque les jeunes choisissent un métier, ils optent pour une profession susceptible de les intéresser bien sûr mais aussi de leur apporter un certain standing, tant du point de vue du salaire que du point de vue de la qualité des études requises», avance Anne-Marie Maillefer. Pas étonnant dès lors, que les métiers de la santé n'attirent pas autant de jeunes que ne le souhaiterait l'économie et que surtout les hôpitaux et autres institutions médico-sociales ne soient pas capables de les garder une fois formés. Lorsque pointe l'enfant, nombreuses sont celles qui lâche le métier pour tou-

jours après quelques années d'exercice seulement. Selon Emmanuel Masson, chef de l'Office du personnel des Hospices, la durée moyenne d'engagement d'une infirmière au CHUV est de l'ordre de 5 à 6 ans, soit un taux de rotation moyen en 2000 de 15 à 20%, ce pourcentage ayant plutôt tendance à augmenter. La faute aux horaires incompatibles avec une vie de famille, au manque de places dans les crèches et à une formation par trop dévalorisée et moyennement rémunérée. «Des études ont démontré le lien existant entre la durée des études et la durée de vie professionnelle; plus une personne bénéficie d'une formation supérieure plus elle aura tendance à se maintenir dans le monde du travail», argumente Anne-Maire Maillefer qui voit en la création de la nouvelle HES-S2 l'une des solutions au problème.

### Une HES pour plus de 3000 étudiants

Le 12 janvier 2001, les conseillers d'Etat romands et de Berne, ont donné le feu vert à la création de la nouvelle Haute école spécialisée de la santé et du social, s'inscrivant ainsi dans la volonté de la Confédération de revaloriser la formation professionnelle. Cette HES-S2 dispensera un enseignement supérieur de qualité universitaire à plus de 3000 étudiants, dont plus de la moitié sur sol vaudois, et ce dès la rentrée d'automne 2002. Véritable projet romand, puisqu'il intègre dans son réseau 18 écoles réparties dans toute la Suisse romande et dans la Berne francophone, il attend pour prendre son envol définitif que tous les législatifs ratifient la convention intercantonale. Manque notamment encore à l'appel le Grand Conseil vaudois qui se prononcera à la fin de cette année. – AG

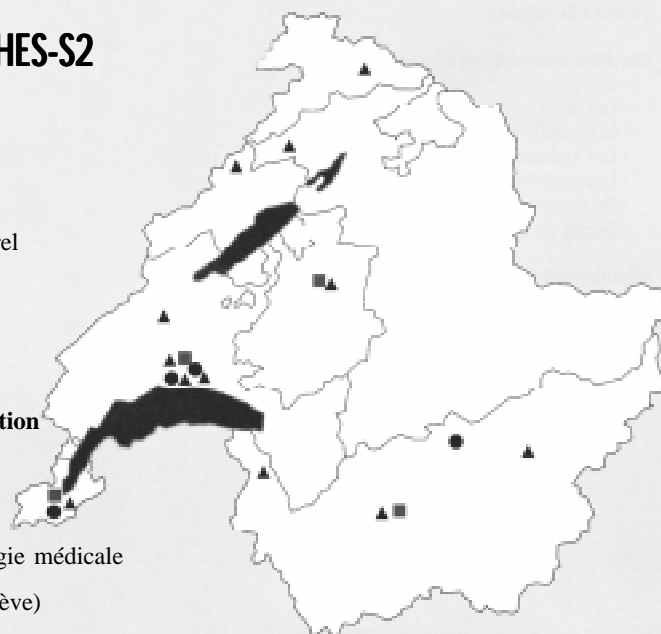


GENEVAY – ERIC DE ROIZE

La nouvelle HES de la santé et du sociale dispensera un enseignement supérieur équivalent à celui des universités ou des écoles polytechniques, essentiellement axé sur la pratique et dans une perspective interdisciplinaires. Parmi les sept sites de formation vaudois, l'école de Chantepierre (photo) délivrera des diplômes d'infirmier et de sage-femme après un cursus de quatre ans.

### Carte des sites HES-S2

- **Travail social**
  - Assistant social
  - Educateur spécialisé
  - Animateur socioculturel
- ▲ **Soins et éducation à la santé**
  - Infirmier
  - Sage-femme
- **Mobilité et réhabilitation**
  - Diététicien (Genève)
  - Ergothérapeute
  - Physiothérapeute
  - Technicien en radiologie médicale
  - Psychomotricien (Genève)



# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## DFIN

### Employé-e d'administration ou secrétaire pour le Registre foncier du district d'Aigle 100%

**Mission:** au sein d'une petite équipe, tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales.

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ. Formation dans le domaine du registre foncier. Connaissance de Word et d'Excel sur PC. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.

**Renseignements:** M. Jean-Michel Wulliens, 024/466.26.79.

**Adresse:** réf. 3126, Conservateur du Registre foncier du district d'Aigle, Place du Marché 1 – 1860 Aigle.

## DINF

### (2 postes) Cantonner/ère des routes cantonales pour le Voyer du 5e arrondissement, Moudon (lieu de travail Echallens et environs) 100%

**Mission:** entretenir et assurer la viabilité des routes cantonales en fonction des saisons; assurer le service hivernal (horaires irréguliers); entretenir les chaussées et leurs annexes; surveiller le domaine public (cl. 8-10).

**Profil:** âge minimal 20 ans. Domicile imposé: Echallens ou environs proches. Permis de conduire.

**Renseignements:** M. Christophe Authier, 021/905.15.26.

**Adresse:** réf. 3122 et 3123, Voyer du 5e arrondissement, M. C. Authier, Place de la Gare 7 – 1510 Moudon.

## DIRE

### Suppléant-e de l'officier de l'état civil du Chenit, Le Sentier 20%

**Mission:** exercer de manière autonome les tâches de l'état civil. Tenir les registres spéciaux et les registres des familles. Etablir les extraits et les communications. Célébrer les mariages (rémunération sous forme d'indemnités).

**Profil:** CFC ou titre jugé équivalent. Etre majeur-e, laïque, de nationalité suisse. Connaissances pratiques dans le domaine de l'état civil ou en droit de la famille, en dactylographie et informatique. Disponibilité et précision. Contacts aisés avec le public. Dispositions pour célébrer les mariages.

**Renseignements:** Mme Danielle Golay, 021/845.62.34.

**Adresse:** réf. 3138, Préfecture du district de La Vallée, Grand-Rue 36, 1347 Le Sentier.

## OJV

### Greffier/ère substitut-e A, B, C ou D pour le Tribunal administratif 50%

**Mission:** collaborateur/trice personnel-le du juge, le/la greffier/ère substitut-e assiste en audience et rédige des arrêts. Il/elle instruit lui-même/elle-même certaines affaires, par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts.

**Profil:** selon le niveau de fonction: brevet d'avocat, doctorat en droit ou licence en droit. Lecture de l'allemand juridique. Rédaction aisée. Expérience en droit fiscal. Pratique du greffe.

**Renseignements:** M. Vincent Pelet, 021/316.12.50.

**Adresse:** réf. 2792, M. le Président du Tribunal administratif, Av. Eugène-Rambert 15 – 1014 Lausanne.

### Substitut-e B pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Vevey 100%

**Mission:** assiste le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée et le remplace durant ses absences (cl. 23-25).

**Profil:** brevet de capacité de préposé aux offices de poursuites et faillites. Pratique de 8 ans environ dès le certificat fédéral de capacité. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.

**Renseignements:** M. Bernard Chappuis, 021/923.12.27.

**Adresse:** réf. 3137, M. le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Vevey, Madeleine 39 – 1800 Vevey.

### Substitut-e C pour l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Payerne-Avenches 100%

**Mission:** assiste le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée et le remplace durant ses absences (cl. 22-24).

**Profil:** brevet de capacité de préposé aux offices de poursuites et faillites; pratique de 8 ans environ dès le certificat fédéral de capacité. Sens de l'organisation et de la direction du personnel.

**Renseignements:** M. Pascal Rossé, 026/660.26.96.

**Adresse:** réf. 3136, M. le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Payerne-Avenches, Rue de Lausanne 26 – 1530 Payerne.

### Spécialiste d'opérations A, B ou C ou employé-e d'administration à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 100%

**Mission:** contact avec le public en rapport avec la loi sur la poursuite et faillite. Travaux spéciaux à l'extérieur et travaux administratifs au bureau.

**Profil:** spécialiste d'opérations A: pratique de 3 ans environ comme spécialiste d'opérations B, CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 9 ans environ, dont 3 dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations B: pratique de 3 ans environ comme spécialiste d'opérations C, CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 6 ans environ, dont 2 dans un office de poursuites et faillites. Spécialiste d'opérations C: CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 3 ans environ dès le CFC. Employé-e d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Le/la titulaire de ce poste sera appelée-e à utiliser son véhicule privé pour les besoins du service.

**Renseignements:** M. Raymond Chappuis, 021/803.90.50.

**Adresse:** réf. 3135, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges, M. R. Chappuis, Place St-Louis 4 – 1110 Morges.

### Caissier/ère D ou employé-e d'administration auprès de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux, Cully 100%

**Mission:** comptabilité de l'office, travaux dans les secteurs pré-exécution et exécution.

**Profil:** caissier D: CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Attestation de perfectionnement. Pratique de 3 ans dès le CFC. Caissier/ère d'un-e préposé-e D. Employé d'administration: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de la précision. Aptitude à travailler en équipe. Aisance dans les contacts publics.

**Renseignements:** M. Jean-Pierre Allaz, 021/799.90.01.

**Adresse:** réf. 3131, M. le Préposé aux poursuites et faillites de l'arrondissement de Lavaux, Ch. de Versailles 6 – 1096 Cully.

### Employé-e d'administration au Secrétariat général 85%

**Mission:** assister le comptable de l'ordre judiciaire. Assurer le paiement des factures et le suivi budgétaire. Elaborer des tableaux statistiques et graphiques divers (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent ou CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans). Pratique de 5 ans environ. Goût pour les chiffres, sens de la précision, connaissance des outils informatiques (Word et si possible Procofiex; très à l'aise sur Excel).

**Renseignements:** M. Roger Fiaux, 021/316.15.05.

**Adresse:** réf. 3134, Secrétariat général de l'Ordre judiciaire, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 – 1014 Lausanne.



## Employé-e d'administration pour l'Office des poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest 100%

**Mission:** divers travaux touchant le service de renseignements, le registre du commerce et le contentieux (cl. 10-12).

**Profil:** CFC commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Sens de la précision. Maîtrise des outils informatiques. Maîtrise de l'orthographe.

**Renseignements:** M. Claude Bonjour, 021/316.65.89.

**Adresse:** réf. 3133, M. le Préposé aux poursuites de l'arrondissement de Lausanne-Ouest, Ch. de Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

# DSAS

## Magasinier/ère ou employé-e d'exploitation pour le CHUV 100%

**Mission:** prélèvement des articles du stock (picking), préparation des commandes, traitement informatique des sorties de stock, réception et mise en place des divers articles.

**Profil:** précision et rigueur, conscience professionnelle. Connaissances en informatique.

**Renseignements:** M. Campani, 021/314.50.25.

**Adresse:** BGP du CHUV, Mme Torti, Les Allières - 1011 Lausanne.

## Chef-fe de projet Qualité pour le CHUV 100%

**Mission:** conduire et gérer une démarche Qualité globale au sein de deux unités de soins continus du Département de Médecine.

**Profil:** formation de médecin ou d'infirmier/ère. Formation de responsable assurance qualité (niveau TQ3 ou équivalent). Expérience dans les domaines suivants: gestion de projet, mise en place de systèmes de management de la Qualité et de pratique de l'audit, connaissance approfondie d'un établissement de soins aigus. capacité à organiser, animer et évaluer un projet, aptitudes à l'écoute, au dialogue et à la gestion de conflits; facultés d'analyse et de synthèse; capacité à fixer les priorités, sens de l'initiative et capacité de délégation; vision globale et adaptabilité.

**Renseignements:** Mme P. Fayard (021/314.18.31) ou Mme N. Rollier 021/314.08.68.

**Adresse:** BGP du CHUV, Mme Torti, Les Allières - 1011 Lausanne.

# DFJ

## Secrétaire pour le Service de la formation professionnelle (secteur RH) 100%

**Mission:** secrétariat du secteur RH de la formation professionnelle (cl. 15-18).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Excellentes connaissances de Word et Excel. Si possible connaissances dans le domaine RH. Initiative et sens de l'organisation, résistance au stress.

**Renseignements:** Mme Rosine Feller, 021/316.63.34.

**Adresse:** réf. 3125, Service de la formation professionnelle, Mme Rosine Feller, St-Martin 24 - 1014 Lausanne.

## Employé-e principal-e d'administration pour l'Université de Lausanne - Faculté des lettres - Dorigny 85%

**Mission:** responsable du secrétariat des Cours de vacances (pour les étudiants qui viennent apprendre le français à Lausanne): accueil des étudiants suisses ou étrangers: réception, téléphone, renseignements, correspondance,

contacts avec les ambassades, les autorités, les offices de tourisme, organisations de visites, de loisirs, etc. Accueil et information aux enseignants, établissement de fiches pédagogiques, organisation pratique des cours. Recherche de logements pour les étudiants. Mise à jour, édition et envoi de la publicité pour les cours de vacances. Tenue de caisse (ventes et encaissements auprès des étudiants), imputation des pièces comptables. Mise à jour des fichiers des étudiants et enseignants. Economat, archivage, etc. (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Exigé: langue maternelle française. Excellente orthographe. Bonne expression orale et écrite. Très bonnes connaissances parlées et écrites d'anglais et d'allemand; d'autres langues seraient un plus. Très bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données). Connaissances de comptabilité simple et de gestion des paiements. Sens de l'organisation, autonomie, initiative, adaptabilité, excellente qualités d'accueil, chaleur humaine, ouverture au monde et aux étrangers en particulier, patience, excellente gestion du stress, rigueur et précision.

**Renseignements:** Mme Georgette Blanc, 021/692.30.91.

**Adresse:** réf. 3129, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA - 1015 Lausanne.

## Concierge pour le Secrétariat général 50%

**Mission:** entretien du bâtiment et des locaux. Surveillance et entretien des installations techniques. Veiller à la sécurité des locaux. Participer aux travaux d'intendance et tâches annexes selon besoins (cl. 12-14).

**Profil:** CFC et activité de 5 ans environ, dont 2 ans comme concierge professionnelle, ou activité de 12 ans, dont 3 environ comme concierge professionnelle. Responsable d'une conciergerie d'importance moyenne. Capacité à effectuer des réparations courantes. Connaissance des produits et techniques de nettoyage. Véhicule nécessaire.

**Renseignements:** M. Michel Cardinaux, 021/316.30.20.

**Adresse:** réf. 3132, Secrétariat général du DFJ, M. Fabien Loi Zedda, Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne.

**Délai d'envoi des candidatures:** 30.11.01.

## Employé-e d'administration pour le Service de la formation professionnelle 100%

**Mission:** activité variée et motivante, en collaboration avec les milieux professionnels au sein d'une équipe dynamique (cl. 10-12).

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans environ. Priorité sera donnée à une personne titulaire d'un CFC de commerce. Bonnes connaissances des outils informatiques de base (Word, Excel, Access), précision, esprit d'initiative, sens de l'organisation, facilité de contact et entretient. Maîtrise du français.

**Renseignements:** M. Marc Morandi, 021/316.63.64.

**Adresse:** réf. 3124, M. M. Morandi, Service de la formation professionnelle, St-Martin 24 - 1014 Lausanne.

## Employé-e d'administration pour le Gymnase de Burier, La Tour-de-Peilz 100%

**Mission:** accueil, renseignement et secrétariat d'un établissement de la scolarité post-obligatoire (gymnase) réunissant plus de 1'000 étudiants et 100 maîtres, en collaboration avec deux autres personnes. Activités variées et organisation indépendante du travail (cl. 14-16).

**Profil:** CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Aisance dans l'utilisation des logiciels usuels (Word, Excel et si possible Filemaker). Goût pour le contact (étudiants, maîtres, public). Aptitude au travail dans un environnement constamment ouvert au public. Résistance au stress. Discrétion et fiabilité.

**Renseignements:** M. Nicole Thorens, 021/316.93.33.

**Adresse:** réf. 3130, Gymnase de Burier, M. Clive Loertscher, CP 96 - 1814 La Tour-de-Peilz.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

## BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4  
1014 Lausanne  
Tél. 021/316 29 20  
Fax 021/316 29 23

**Heures d'ouverture:**  
8h - 12h et 13h30 - 17h  
(vendredi jusqu'à 16h30)

*Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?  
Les conseillers/ères RH du BRM ouvrent aux collaborateurs/trices  
de l'Administration cantonale vaudoise la plate-forme*

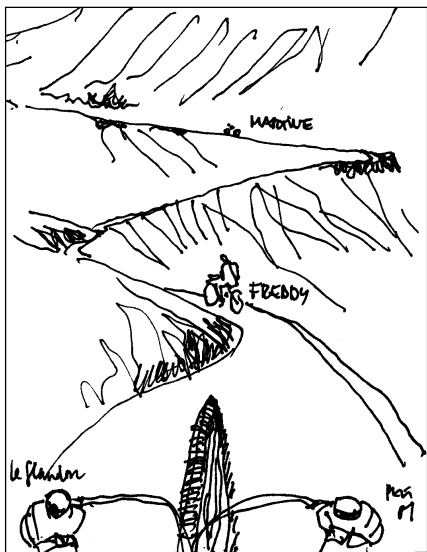
**ATELIER ESPACE EMPLOI**  
**tous les lundi, de 12h à 14h (atelier 12h15)**  
*au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne*



# Eric Perrette pédale dans le bonheur

«**C'**est mon cheval, mon compagnon d'aventures». C'est avec tendresse qu'Eric Perrette, architecte cantonal, parle de son vélo avec lequel il parcourt en moyenne quelque 6000 kilomètres par an! Sportif, il avait d'abord jeté son dévolu sur le tennis mais depuis un jour de 1982, le vélo est devenu sa petite reine. Il lui consacre l'essentiel de son temps libre, soit trois sorties hebdomadaires, qu'il pleuve ou qu'il vente, et jamais moins de trois heures d'affilées idéalement parsemées de quelques bonnes grimpettes. «Je n'ai pas particulièrement envie de parcourir les Pays Bas, il n'y a pas de cols à gravir», avoue Eric Perrette qui se sent pleinement heureux qu'à partir de 1700 mètres d'altitude, au milieu des cailloux, là où «l'air y est différent». Et lorsqu'il rencontre d'autres mordus du vélo, à l'instar d'Yves Christen, syndic radical de Vevey, ils évoquent ensemble la magie des cols de la Bonnette (2802 m), du Galibier ou d'Izoar avec son redoutable faux-plat dit du Casse désert.

S'il aime à s'entraîner seul, les virées du week-end ainsi qu'une partie des vacances, il les déroule à coup de pédales en compagnie des copains du club de vélo du TCS. «Lorsque j'arrive au top de ma forme, à l'automne, rien ne me résiste plus, je pédale littéralement dans le bonheur». Une sensation de bien-être qu'il vit comme un luxe, une expérience unique. Et pourtant que de souffrances à endurer pour y parvenir: à plat, crevé, victime d'un coup de pompe, il zigzague doucement sur le bitume avec l'impression de faire du sur-place, l'esprit complètement dans la vague. La carotte que l'on agite alors mentalement



A l'assaut du Col du Glandon.



Un décor, une ambiance et aussitôt Eric Perrette croque le tout. «Lorsque l'on prend le temps de dessiner, on lit ce que l'on perçoit autour de soi».

devant sa roue: la grande assiette de pâtes fumantes qui vous attend dans le prochain gîte, là-haut, tout en haut du col. «En fin de journée, on est possédé par une terrible fringale, on ne pense qu'à manger et d'ailleurs, je ne fais que ça les jours qui suivent une longue virée», rigole Eric Perrette qui voit dans le plaisir de manger une façade aussi ravigorante qu'incoutenable du vélo. Si l'eau est sa seule alliée dans l'exercice, deux cafés tassés viennent à bout d'un coup de pompe.

Les échanges étant rares sur la route – «on pédale en file indienne, en silence, car à plus de 40 km/h, il faut être attentif de ne pas chuter» – Eric Perrette goûte avec d'autant plus de bonheur aux rencontres entre cyclistes, autour d'un substantiel repas bien sûr, dans le superbe isolement des gîtes de montagnes ou dans les bistros de plaine. Mais il a aussi besoin de temps à autre de s'évader, seul, afin d'aller à la rencontre des gens du pays, avant que de rejoindre ses copains à la prochaine étape. Solitude que partage son petit carnet, son appareil-photo à lui, dans lequel il croque les paysages, les ambiances et les architectures qui l'intéressent ou l'émeuvent. Des dizaines de carnets où défilent les souvenirs de ses périples en France, Suisse, Italie, Angleterre, Irlande ou à Majorque et auxquels viendront un jour s'ajouter ceux du «grand» rêve: traverser les Etats-Unis en solitaire, du Golf du Mexique jusqu'au Montana. Un rêve qui durera trois semaines bien qu'Eric Perrette admette pouvoir difficilement tenir plus d'une semaine loin de la maison. – AG



## Les décisions de la quinzaine

### Nouveau dispositif légal de lutte contre l'exclusion sociale

Le Conseil d'Etat met en consultation un ensemble de lois dans le domaine de l'action sociale. La réforme entreprise consiste à actualiser le dispositif légal en vigueur permettant de venir en aide aux chômeurs en fin de droit ainsi qu'aux autres personnes sans ressources (LASV, LEAC), aux bénéficiaires de pensions alimentaires (LRAPA) et aux personnes handicapées (LAIH). Le nouveau dispositif d'aide présente des améliorations notables pour les bénéficiaires et les professionnels chargés de le mettre en œuvre.

DSAS, Christine Schaub, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021/ 316 52 00  
DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/ 316 61 01

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

### Contrôle de la mise en œuvre de la Haute école pédagogique

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport répondant à un postulat du député Olivier Rapin sur la création de tableaux de bord accompagnant la mise en œuvre de la HEP. Il y rappelle le calendrier du déploiement progressif des formations HEP aboutissant en 2005. Pour l'actuelle phase de mise en œuvre, le Conseil d'Etat donne des informations statistiques (types et nombre de formateurs et d'étudiants) et en décrivant les prestations offertes dès août 2001 par la HEP. Il communique également le budget 2002 détaillé de la HEP. Pour les années 2002 à 2004, ces données seront présentées sous forme de rapport annuel. Enfin, dès 2005, la HEP sera régie par un contrat de prestations qui comprendra des indicateurs de contrôle financier et d'évaluation.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/ 316 35 00

### Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la formation professionnelle

Le Conseil d'Etat a répondu à deux postulats des députés Odile Jaeger et Pascal Broulis concernant l'avenir et le développement de la formation professionnelle vaudoise. Ces postulats ont pour objectif de donner au secteur de la formation professionnelle une nouvelle impulsion et les moyens nécessaires à son développement. Le rapport du Conseil d'Etat propose des priorités, des intentions et des mesures concrètes de mise en œuvre et un plan de développement triennal pour la formation professionnelle vaudoise, de 2002 à 2004. Ce plan de développement s'inscrit dans le cadre des contraintes budgétaires arrêtées par le Conseil d'Etat en juin 2001 dans le cadre de la planification financière 2002 - 2004.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021/ 316 63 06 DFJ,  
Alain Garnier, directeur de l'enseignement professionnel, 021/ 316 63 20



## Crédit cadre 2002-2004 pour l'UNIL

Le Conseil d'Etat présentera au Grand Conseil en décembre 2001 un exposé des motifs et projet de décret concernant l'Université de Lausanne. Il porte sur un montant de fr. 18'900'000.-; il est destiné à assurer le renouvellement des équipements scientifiques et informatiques ainsi que l'aménagement de locaux de recherche à l'UNIL.

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00*

## DINF

Département des infrastructures

### Palais de Rumine – Espace Arlaud, crédit de boucllement

Le Conseil d'Etat sollicite un crédit de boucllement de frs. 1'025'400.- pour les travaux de rénovation du corps central du Palais de Rumine et la transformation de l'Espace Arlaud. Si le bilan financier général de l'ensemble des travaux entrepris ces 20 dernières années au Palais de Rumine reste parfaitement équilibré (investissements de 33 millions), l'opération Rumine corps central et Espace Arlaud présente un dépassement relatif à la vétusté du bâtiment Arlaud et à son emplacement sur l'ancienne muraille de la Ville, qui a généré des travaux difficilement prévisibles (dépassement de 444'000 francs, soit 3,5% du crédit accordé). Ce crédit de boucllement intègre aussi le coût de diverses hausses légales (frs 563'000.-), dont en particulier celles dues au passage à la TVA en 1995 (frs 271'000.-).

*Bernard Verdon, Service des bâtiments, 021/316 73 49*

### Méto M2: décision en janvier 2002

Le Conseil d'Etat confirme, en réponse à une interpellation de la députée Eliane Rey, qu'il se prononcera en janvier 2002 sur la poursuite du projet M2. Il rappelle qu'un report de cette décision au-delà de janvier 2002 rendrait pratiquement impossible la réalisation du projet tel que conçu actuellement. Le lancement d'un nouvel appel d'offres nécessiterait un délai supplémentaire de 3 ans. Une participation de la Confédération semble désormais possible sur la base d'un crédit de 155 millions de francs que le Conseil fédéral souhaite libérer en faveur des grands projets d'agglomération prêts à démarrer.

*Pierre Imhof, responsable de la communication M2, 021/316 70 05*

### Enneigement artificiel à Leysin et dans les Alpes vaudoises

En répondant à une question du député Olivier Français, Le Conseil d'Etat rappelle que le projet d'implantation d'une installation permanente d'enneigement artificiel à Leysin, sur la piste «Ai – Essert d'Amont», n'a pas reçu les autorisations cantonales nécessaires car le projet ne respectait pas les exigences légales. Suite au recours de la commune de Leysin contre la décision cantonale, le Tribunal administratif a confirmé, en mars 2001, le fondement des oppositions émises par les services de l'Etat. Pour la manifestation qui s'est déroulée à Lausanne les 23 et 24 octobre 1999, seule une autorisation de police, relative à l'usage du domaine public pendant une période limitée, était nécessaire. Cette autorisation était du ressort de la Municipalité de Lausanne.

*Mme Anne Salina Gianinazzi, Service des transports 021/316 73 74*

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

### Subventionnement de l'association Appartenances

Pour faire face aux mouvements migratoires, les Etats doivent définir une politique d'accueil, d'intégration et, le cas échéant, d'aide au retour. L'association Appartenances a acquis dans ce secteur des compétences particulières reconnues et appréciées par les collectivités publiques. Le Conseil d'Etat a décidé d'un financement de Fr. 500'000.- pour l'année 2001 et d'étudier les relations contractuelles à établir pour les années suivantes.

*Georges Piotet, adjoint responsable des «affaires sociales» au Secrétariat général, 021/316 50 20.*

### Révision de la Loi fédérale sur l'imposition du tabac

Le Conseil d'Etat a répondu à une Consultation fédérale au sujet d'un projet de révision de la Loi sur l'imposition du tabac. Ce projet prévoit de donner au Conseil fédéral la compétence d'élever les taux d'imposition du tabac applicables jusqu'à 50% au maximum, en vue du cofinancement de l'AVS-AI. Globalement, le Conseil d'Etat est favorable au projet proposé. Il suggère également qu'une partie du produit net de l'impôt du tabac soit attribuée, complémentairement au cofinancement de l'AVS-AI, à la prévention du tabagisme.

*Eric Joye, coordinateur dépendances, Service de la santé publique, 021/316 42 99*

### Coûts des prestations des hôpitaux et des établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie

L'Office fédéral des assurances sociales a mis en consultation un projet d'ordonnance concernant le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie. Le Conseil d'Etat juge que ce projet laisse place à de nombreuses interprétations, ce qui rendrait sa mise en application difficile pour les organismes concernés. Le projet fédéral devrait donc être précisé et faire référence à des directives comptables uniformes.

*Patrick Andenmatten, Service de la santé publique, 021/316 42 71*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Surveillance des fondations

Le Conseil d'Etat a pris des mesures visant à améliorer le fonctionnement l'Autorité de surveillance des fondations. Il s'agit notamment de charger une cellule d'appui de faire, d'ici la fin 2001, des propositions pour l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité de la surveillance des fondations et de définir les principales options pour la réorganisation de cette unité. La mise en œuvre est prévue pour le début 2002.

*Thierry Hogan, directeur administratif, 021/316 40 04*

### Discriminations des couples non mariés ou homosexuels au niveau cantonal

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport du groupe de travail chargé d'étudier les discriminations des couples non mariés ou homosexuels. Ce rapport indique qu'il n'existe que peu de véritables situations discriminatoires au niveau cantonal. La pratique a, en effet, intégré les nouvelles formes de vie hors mariage. De plus, un projet de partenariat fédéral devant être prochainement mis en consultation, le Conseil d'Etat renonce à élaborer un tel projet au niveau cantonal mais reste attentif à éviter toute inégalité de traitement qui n'apparaîtrait pas justifiée.

*Me Imogen Billotte, conseillère juridique au SJIC, 021/316 45 65*

### Les deniers publics communaux seront mieux contrôlés

Afin de sécuriser l'emploi des deniers publics, le Conseil d'Etat a donné suite à un postulat du député Michel Golay en proposant une modification de la Loi sur les communes permettant de soumettre les comptes communaux à un organe de révision externe. Les modalités seront décrites dans un règlement. Les communes ayant plus de 300 habitants ou un budget supérieur à 1,5 millions, ainsi que celles qui encaissent elles-mêmes leurs impôts, seront concernées par ces dispositions. Actuellement, un nombre non négligeables de communes (60 à 70%) font déjà appel à un tel contrôle.

*Olivier Meuwly, chef du SJIC, 021/316 40 80*

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Manifestations publiques: un Vade Mecum largement diffusé

En 1999, la «Commission des mesures d'urgence» a publié des recommandations à l'usage des autorités compétentes en matière d'autorisation et de contrôle de manifestations publiques. Le député Vuillemin s'est inquiété du fait que certains organisateurs semblaient ignorer l'existence de ce Vade Mecum et il a posé une question dans ce sens. Le Conseil d'Etat lui répond que ce document a été largement diffusé, non seulement dans les services compétents de l'Etat mais aussi dans les communes, auprès des médecins, des postes de gendarmerie etc. et précise qu'il a valeur de recommandation.

*Henri Rollier, chef du Service environnement-énergie, 021/316 43 60*

### Penthaz, Vufflens-la Ville et Mex: aménagement de deux décharges contrôlées

Deux anciennes décharges, Colliare et la Fare, sur le territoire des communes de Penthaz, Vufflens-la-ville et Mex, nécessitent des mesures d'assainissement. La Société COLFARE SA propose un assainissement et l'exploitation d'une nouvelle décharge contrôlée bio active à Colliare et pour matériaux inertes à La Fare. Son projet permettra de résoudre les problèmes de stockage des déchets conformément au plan cantonal de gestion des déchets et de financer l'assainissement. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret accordant à la société COLFARE SA la garantie d'emprunts pour financer ce projet.

*Monique Lucie Marchand, service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 28*

# Louise Breslau ou la quête de la liberté grâce à la peinture

*Qui se souvient encore de Louise Breslau ? Une artiste que Paris a célébrée et que la Suisse, son pays d'origine, a ignorée avant que de l'oublier. Une exposition du Musée des Beaux-Arts nous la découvre insolente de volonté et de talent.*

**C**louée dans son lit par des crises d'asthme, Louise Breslau s'ennuie.

Sa mère, veuve, ne peut s'attarder à son chevet, absorbée qu'elle est par son ménage zurichois et l'éducation de ses trois autres filles. Le dessin s'impose alors à la jeune enfant. On peut imaginer qu'elle devait croquer des scènes d'intérieur habitées par ses sœurs, des animaux de compagnie et par tous ces petits riens qui animent un foyer. Autant de prémisses qui annoncent son œuvre à venir. Dix ans plus tard, en 1876, Louise est à Paris. Elle a tout juste 19 ans et affirme: «je vais travailler comme jamais pour être bientôt artiste». Et elle va travailler dans ce Paris que les impressionnistes font alors vibrer et qui attire nombre de femmes étrangères venues y vivre leur vocation d'artiste, loin des carcans sociaux et de leur famille. Pourtant, si la vie d'artiste y semble plus facile, la misogynie règne encore au sein des écoles. Les ateliers des Beaux-Arts sont ainsi interdits aux femmes tout comme les cours d'anatomie ou de perspective dispensés par les académies privées. Peur d'outrager la pudeur du sexe faible et de l'encombrer de notions dont elle ne pourra de toute façon faire usage puisqu'elle n'est pas supposée s'attaquer à de vastes compositions.

Maigrichonne, le regard à la fois fixe et perçant, la répartie parfois cruelle, jalouse de son indépendance et pugnace, Louise Breslau ne séduit pas d'emblée ses compa-

gnés de l'Académie Julian. Par contre, elle gagne rapidement la faveur des critiques parisiennes puisqu'en 1881 déjà, ils la proclament «l'une des victorieuses du Salon», son *Portrait des amis* recevant la mention honorable. «Cela me rendit célèbre d'un coup, des maîtres illustres me complimentèrent. Artistiquement, ce fut la base de ma carrière». Louise a 24 ans et désormais l'art sera toute sa vie. Elle connaîtra certes le doute, traversera des périodes de dépression, mais à force de travail et grâce à Madeleine Zillhardt, la compagne avec qui elle



«Chez soi», 1885. Scène intimiste, personnages (ici la mère et la sœur de l'artiste) plongés dans leur pensées et ambiance statique caractérisent l'oeuvre de Louise Breslau.

assumera son homosexualité, Louise Breslau va s'imposer comme portraitiste à la mode, et devenir l'amie de Degas et de Fantin-Latour. Elle connaît le point culminant de sa carrière en 1900 lorsqu'elle

remporte sa 2<sup>e</sup> médaille d'or du Salon et qu'elle reçoit le titre de Chevalier de la Légion d'honneur. La France devient sa patrie spirituelle jusqu'à son décès en 1927. La Suisse, qui l'avait si longtemps négligée, lui rend enfin hommage en lui consacrant une rétrospective, la première depuis 1928. A découvrir. – AG

Musée cantonal des Beaux-Arts, Palais de Rumine, pl. Riponne, Lausanne. Jusqu'au 20 janvier 2002. Mardi et mercredi: 11h à 18h; jeudi: 11h à 20h; vendredi à dimanche: 11h à 17h. Visites guidées publiques: les jeudis 29 novembre et 10 janvier, à 12h30, les 15 novembre, 13 décembre et 17 janvier, à 18h30.

## Expositions

**CHUV, hall principal.** *Peintures naïves chinoises de Huxian.* Jusqu'au 15 nov.

**Espace Arlaud, Lausanne.** *Vie de palais et travail d'esclave. La villa romaine d'Orbe-Boscéaz.* Une exposition montée par le musée cantonal d'archéologie et d'histoire. Jusqu'au 30 décembre.

**Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne.** Jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation. Jusqu'au 6 janvier 2002.

**Musée historique de Lausanne.** *Orfrois & Brocards.* Vêtements et parements liturgiques du Trésor de la cathédrale de Lausanne. Jusqu'au 24 février 2002.

**Musée de la main, fondation Claude Verdan.** *Pareil, pas pareil.* L'empreinte explorée à travers un parcours ludique et inattendu. Jusqu'au 13 janvier.

**Musée militaire vaudois, Morges.** *Génie de lames.* 2000 ans de couteaux de poches au travers de 500 pièces exposées dont le couteau suisse. Jusqu'au 25 novembre.

**Collection de l'Art brut, Lausanne.** *Judith Scott, une histoire de diamants et de crapauds.* Jusqu'au 3 février 2002.

## Conférence

«Jésus, un provocateur incompris: l'énigme de Nazareth», par Daniel Marguerat, mardi 27 novembre, dans le cadre du Théo-Café, bd de Grancy 54, Lausanne. De 19h15 à 20h45. Entrée libre.

## Spectacles

UBU! d'après Alfred Jarry, joué par l'Alakran à la Grange de Dorigny. Jeudi 22 novembre à 19h, vendredi 23 et samedi 24 à 20h30 et dimanche 25 à 17h.

Les Chabada, café-théâtre au Centre Midi de l'EPFL, à Ecublens, jeudi 22 novembre. Ouverture des portes à 20h, spectacle: 21h.

## Musique

**Musique classique et sud-américaine, de Bach à Piazzolla,** par un quatuor de guitars, jeudi 15 novembre, à 20h, au Musée historique de Lausanne.

**Tambour avec homme.** Créations du batteur Fritz Hauser où se marient poésie, humour et sensualité. Vendredi 23 novembre, à 20h30, au Centre paroissial d'Ouchy.

**Orchestre de Chambre de Lausanne,** sous la dir. de Leon Fleischer, interprète Schuller, Mozart et Haydn, lundi 26 novembre, à 20h30, et mardi 27, à 20h, au Métropole.